Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260302-DELIB20260302-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

Le trois mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : M. PICHOUX P. – Mmes DE LA VILLEON L.- JANVIER.C (adjoints) – GLOAGUEN F. (Conseiller délégué) – Ms ALIX J.L.- SEVIN A. - SIMON L. –- Mmes POLET V. – LEMEUX Manon

Absents excusés : Mme BROUSSIN E - BUAN J.M

Absents : Mmes MAURY A. – NOURRISSON I. – M. MOUCHOUX-REBILLARD -

Procurations : BUAN J.M. a donné procuration a donné procuration à M. ALIX JL

Secrétaire de séance : Antoine SEVIN

Date de la convocation : 20/02/2026

DELIB20260302

Vote des subventions aux associations communales 2026

Mme JANVIER Cécile, Adjointe, présente les décisions prises par la commission « associations » réunie pour étudier les demandes de subventions aux associations communales.

Elle propose ce qui suit

Nom de l'Association	**Montant attribué**
ACCA CHASSE	500 €
VOLLEY BALL LANGAN/LA CHAPELLE CHAUSSEE	800 €
LE PERE LEON	900 €
FOOT BALL CLUB	900 €
LES ORGANISTES DE TINTENIAC	50 €
CATM/ACPG	1 200 €
LA CHAPELLE BIEN CHAUSSEE	400 €
COMITE DES FETES	1 000 €
LES CHAP'ATOUT	200 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES ECOLE PUBLIQUE	600 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES ECOLE PRIVEE RPI « APEL »	600 €
AFEL	37 301 €
Club de la Bonne Humeur	200 €
Association DECLIC	3 500 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260302-DELIB20260302-DE

Participations attribuées à l'Ecole Publique du Chemin Neuf (APEP CHEMIN NEUF)

Sorties de fin d'année scolaire 225 €/ classe : 1575 €

Arbre de noël : 8.5€/enfant (selon les effectifs à la rentrée 2026/2027)

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve les montants attribués aux associations communales.

Donne pouvoir au maire pour procéder aux versements de ces subventions pour l'année 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

